

DÉLIBÉRATION n° 23-031 de la séance du 15/06/2023
OBJET : Décision modificative n°1 – Budget annexe schéma régional

L'an deux mille vingt trois, le jeudi quinze juin à neuf heures trente, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Saint-Père-en-Retz, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 13 Nombre de voix : 25

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Emmanuel TERRIEN, Bernard LEBEAU, Jean-Pierre AUDELIN,

Mmes Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne-Marie CORDIER avait donné pouvoir à M. Laurent TURQUOIS,
- Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
- M. Yvon LERAT avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- M. Rodolphe AMAILLAND avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- M. André KLEIN avait donné pouvoir à Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN,
- M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
- M. Anthony BERTHELOT avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- M. Alain VEY avait donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
- Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre AUDELIN,
- M. Christophe JOUIN avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

MM. Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, Bernard MORILLEAU, Philippe JOUNY, Laurent DEJOIE,

Mmes Edith MARGUIN, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire, excusée.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,

Mme Nathalie ANGOMARD, directrice déléguée Emploi et dynamiques professionnelles,

M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,

Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,

Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,

Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,

Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,

Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,

Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales.

À l'unanimité, M. Jean-Pierre AUDELIN a été désigné secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE SCHÉMA RÉGIONAL

EXPOSÉ

Par délibération du 13 décembre 2022, le Conseil d'administration a voté le budget primitif du budget annexe du Centre de gestion pour l'année 2023.

Son exécution rend nécessaire l'adoption d'une décision modificative afin de tenir compte de l'ajustement :

- des frais de personnel : 66 000€ ont été inscrits de manière prévisionnelle dans un contexte de mise en place du schéma de coopération. Au regard des dépenses annuelles réelles, il convient de compléter à hauteur de 26 000€ supplémentaires au chapitre 012.
- du remboursement au budget principal de frais liés à l'organisation du concours de technicien territorial 2022. Le montant de ce remboursement, initialement estimé à 75 200€ (chapitre 011, article 6042), est en effet revu à hauteur de 53 200€.

L'impact sur les chapitres est le suivant :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
chapitre	libellé	crédits BP	crédits BS	crédit DM1	total	% variation par rapport au BP
011	charges générales	1 580 150.00	0.00	-26 000.00	1 554 150.00	-1.65%
012	charges de personnel	66 000.00	0.00	26 000.00	92 000.00	39.40%
65	charges de gestion	0.00	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00%
66	charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
67	Charges exceptionnelles	10 000.00	0.00	0.00	10 000.00	0.00%
68	dotations aux amortissements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
TOTAL		1 656 150.00	1 000.00	0.00	1 657 150.00	0.00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
chapitre	libellé	crédits BP	crédits BS	crédits DM1	total	% variation par rapport au BP
13	atténuation de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
70	produits des activités	1 248 020.00	0.00	0.00	1 248 020.00	0.00%
74	dotations, participations	408 130.00	-408 130.00	0.00	0.00	0.00%
75	autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
77	produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
2	excédent reporté	0.00	2 119 638.13	0.00	2 119 638.13	0.00%
TOTAL		1 656 150.00	1 711 508.13	0.00	3 367 658.13	0.00%

Le budget annexe a été voté avec une section de fonctionnement en sur-équilibre de 1 711 508.13€.

Après intégration de la décision modificative, l'excédent de la section de fonctionnement n'est pas modifié.

DÉLIBÉRÉ

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, et notamment ses articles 33 à 35 ;

Vu l'instruction comptable M832 ;

Vu la délibération n°22-055 du conseil d'administration du 13 décembre 2022 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe pour l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n°23-009 du conseil d'administration du 28 février 2023 relative à l'adoption du budget supplémentaire du budget annexe pour l'exercice 2023 ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative du budget annexe du Centre de gestion pour l'exercice 2023 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philip SQUELARD